

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION DU D.E.S-MLG **Année 2021-2022**

Diplôme : D.E.S. de Médecine Légale et Réparation Juridique du Dommage Corporel

❖ Population cible et Critères de recrutement

Sont autorisés à s'inscrire en vue de l'obtention de ce Diplôme :

- Les Internes en Médecine nommés au Concours des Centres Hospitalo-Universitaires ayant choisi la spécialité, après la 2^{ème} année d'internat ;
- Les titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine de Côte d'Ivoire ;
- Les titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine d'un pays étranger permettant d'exercer dans ce pays et reconnu par l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Côte d'Ivoire ;
- Les candidats titulaires de tout autre Diplôme admis en équivalence.
- Les candidats ayant validé l'examen probatoire sauf pour les Internes de Côte d'Ivoire, admis sur titre.
- Les candidats ayant déposé un dossier administratif complet.

❖ En ce qui concerne l'examen probatoire

- **Frais d'inscription à l'examen Probatoire:** cinquante mille francs CFA (**50.000 FCFA**). Ces frais d'inscription au Probatoire sont à payer en un seul versement avant le 05 Octobre 2021, date de l'examen.
- L'inscription au probatoire est ouverte jusqu'au 04 Octobre 2021 à minuit et se fait en ligne sur le site : www.simij-ci.org
- **Date d'examen: 05 Octobre 2021** (en ligne). Durée de l'épreuve : 02 heures (compteur de temps)
- Les épreuves du probatoire comportent :
 - une étude du dossier administratif et,
 - une épreuve théorique (en ligne) portant sur le programme de cours de Médecine Légale en vigueur au sein de l'UFR Sciences Médicales d'Abidjan (voir liste des leçons sur le formulaire d'inscription au probatoire) sur le site suivant : www.simij-ci.org.
- Les Internes titulaires des Hôpitaux Universitaires nommés par Concours sont admis sur titre.

NB : chaque candidat(e) prépare personnellement les leçons pour l'examen probatoire.

La liste des leçons au programme de l'examen probatoire est la suivante:

- L'organisation de la justice en Côte d'Ivoire
- Les grands concepts déontologiques
- La responsabilité médicale
- Le secret médical
- Les certificats médicaux

▪ **Modalités de l'examen probatoire**

Pour rappel, l'examen probatoire a lieu le **05 Octobre 2021** (jusqu'à minuit) et dure 2 heures et se fera en ligne.

A l'ouverture de l'épreuve probatoire, un chronomètre se déclenche pour décompter le temps imparti. Au bout de ce temps imparti, un enregistrement automatique se fait et vous ne pourrez plus continuer la composition. De même, après le 05 Octobre 2021 à minuit, l'accès à l'épreuve ne sera plus possible.

En outre, les questions sont formulées sous la forme de QCD (questions à choix double : vrai ou faux) et de QCM (questions à choix multiple) avec pénalités en cas de réponse incorrecte (point retranché dans vos gains).

Vous n'aurez qu'à cocher dans les cases prévues pour les réponses et valider vos réponses.

Nous vous prions par conséquent, de bien lire les questions et les indications pour y répondre.

Vous êtes donc invité(e)s à vous rendre sur le site de la Société Ivoirienne de Médecine Légale et d'Investigations Judiciaires (SIMIJ) : www.simij-ci.org à la date du **05 Octobre 2021 pour subir l'épreuve du probatoire du DES-MLG.**

❖ **En ce qui concerne le dossier administratif de chaque candidat**

La liste des éléments constitutifs du dossier administratif est la suivante :

1. une demande manuscrite d'inscription adressée à Madame la Directrice du D.E.S-MLG ;
2. une autorisation d'inscription délivrée par le Responsable hiérarchique du candidat (pour les non nationaux) ;
3. une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
4. une photocopie de la carte d'inscription à l'Ordre des médecins (à jour) ;
5. une lettre d'engagement à respecter les règles en vigueur dans les établissements de formation (UFR Sciences Médicales, IML et CHU) (à télécharger sur le site : www.simij-ci.org) ;
6. une justification de revenus (pour les non nationaux) ;
7. deux photos d'identité en couleur ;
8. une photocopie du Diplôme de Docteur d'État en médecine ;
9. une photocopie du Baccalauréat ;
10. une photocopie de l'extrait d'acte de naissance ;
11. une lettre de motivation indiquant le parcours professionnel du candidat.

NB : Les éléments du dossier doivent être scannés (sauf la photo d'identité qui doit être en version JPEG) et envoyés au moment de l'inscription au Probatoire à l'adresse e-mail suivante : bottikoffi@yahoo.fr / bottikoffi@gmail.com.

- **Justificatif de revenu**

Nous ne vous demandons pas de fournir vos bulletins de salaire ni vos relevés de compte.
La justification de revenu pour la prise en charge des frais de formation peut se faire à l'aide :

- soit d'une **Attestation de travail pour les salariés** ;
- soit d'une **Attestation de prise en charge des frais de formation délivrée par la personne qui s'engage à cet effet.**

❖ **Modalités d'inscription en Première Année du D.E.S-MLG**

Les candidat(e)s admis(e)s au probatoire doivent :

- **envoyer la version papier des éléments du dossier administratif,**
- **payer dès la proclamation des résultats, les frais d'examen de dossier et les frais d'inscription académique,** ce qui va permettre au service de la scolarité de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan de procéder à la vérification et à l'authentification des Diplômes en vue de l'autorisation d'inscription définitive.

Les frais de formation étant payés par les candidats autorisés à s'inscrire au DES-MLG.

Les éléments physiques (version papier) du dossier administratif doivent être envoyés à l'une des adresses suivantes:

Contacts de la Directrice du D.E.S-MLG.

Professeur Hélène YAPO ETTÉ

Adresse postale : 22 BP 168 Abidjan 22 (Côte d'Ivoire)

Tél : (+225) 07 07 4000 20 / 01 40 96 05 38

E-mail : hyapoette@gmail.com

Contact du Responsable pédagogique

Professeur BOTTI Koffi

Adresse postale : 06 BP 6897 Abidjan 06 (Côte d'Ivoire)

Tél : (+225) 07 07 81 79 19

E-mail : bottikoffi@yahoo.fr / bottikoffi@gmail.com

❖ **Coût de l'inscription et de la formation au DES-MLG + Examen de dossier**

Il s'agit des frais d'inscription académique, des frais de formation et des frais d'examen de dossier conformément aux dispositions en vigueur à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan.
Prière vous adresser à la Direction du D.E.S pour plus d'informations aux adresses suivantes :

- Pr BOTTI Koffi : +225 07 07 81 79 19
- Dr N'GUETTIA Epouse ATTOUNGBRE Kossua Solange: +225 07 07 88 20 02

❖ Frais de l'inscription et de la formation au DES + d'examen de dossier

• Frais d'inscription et de formation

Inscription et formation	Coût annuel du D.E.S-MLG	
	Nationaux + Zone UEMOA	Hors Zone UEMOA
Frais d'inscription à la scolarité	200 000 F CFA	500 000 F CFA
Participation des étudiants aux frais de formation (au secrétariat DES-MLG)	Communiqués individuellement	Communiqués individuellement
Coût annuel d'inscription et de formation par étudiant	Inscription + Formation	Inscription + Formation
*Frais d'examen de dossier (à la scolarité)	A ajouter (Voir Tableau suivant)	A ajouter (Voir Tableau suivant)

• Frais d'examen de dossier (à la scolarité)

Coût des frais d'examen de dossier du D.E.S-MLG			
Nationaux		Non nationaux	
Diplôme Abidjan	Diplôme hors Abidjan	Diplôme Abidjan	Diplôme hors Abidjan
6.200 F CFA	12.400 F CFA	12.400 F CFA	18.600 F CFA

Modalités de paiement

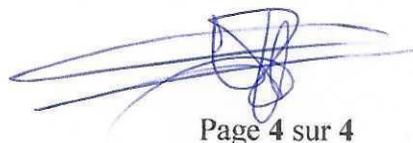
- Les frais d'inscription et d'examen de dossier du DES-MLG sont payables en un seul versement (à l'inscription).
- En ce qui concerne les frais de formation, la moitié de la somme doit être payée au premier versement (à l'inscription) et l'autre moitié pouvant être payée en 2 ou 3 versements mais devant être entièrement payée au plus tard le 31 Juillet 2022.

❖ Paiement par transfert d'argent à l'adresse suivante

- **Nom** : N'GUETTIA épouse ATTOUNGBRE
- **Prénoms** : KOSSUA SOLANGE
- Tél : +(225) 07 07 88 20 02 et +(225) 01 01 90 43 20 / E-mail : solangeattoungbre0@gmail.com
- Moyens de transfert d'argent: Western-Union, Money-Gram, RIA, Orange Money et Moov-money.

NB : Veuillez écrire correctement le nom et les prénoms comme indiqués.

La Directrice du DES-MLG
Professeur Hélène YAPO ETTE



Page 4 sur 4

